

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry

Séance du 3 novembre 2022

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 octobre 2022, s'est réuni le 3 novembre 2022 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT

Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 aout 2022
- 2/ Démission d'un membre du Conseil d'Administration CIAS
- 3/ Retour sur la plénière Sociale du 29 septembre 2022
- 4/ Remboursement frais kilométriques des bénévoles – atelier des savoirs
- 5/ Modification Tableau des Effectifs
- 6/ Budget : Mission Locale de Bourges - Convention et versement d'une subvention 2022 au titre de l'insertion des jeunes
- 7/ Mise à disposition apprentie MDAS sur EPISOL
- 8/ Questions diverses

Rapporteur			Vote de la délibération
Vice-Présidente	1	Remboursement frais kilométriques des bénévoles – atelier des savoirs	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	2	Modification Tableau des Effectifs	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	3	Budget : Mission Locale de Bourges - Convention et versement d'une subvention 2022 au titre de l'insertion des jeunes	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	4	Mise à disposition apprentie MDAS sur EPISOL	A l'unanimité 12 voix pour

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 AOUT 2022

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 aout 2022.

2/ DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS

Le président informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de Mme TREMBLE, représentante du Secours Catholique, de son poste d'administrateur, à la date du 31 aout 2022.

Un courrier de prise en compte de ce courrier a été envoyé à Mme TREMBLE.

Un courrier a également été envoyé au Secours Catholique, pour l'éventuelle désignation d'un nouveau représentant de leur association au sein du Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry.

3/ RETOUR SUR LA PLENIERE SOCIALE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le jeudi 29 septembre 2022 à 18h30, sur invitation de Mme PETIT, vice-présidente du CIAS et de la CCTHB en charge de l'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CIAS et les membres des différentes commissions sociales des communes de la CCTHB se sont réunis au Centre Culturel des Aix d'Angillon.

29 personnes étaient présentes, et représentées 20 des 30 communes de la CCTHB.

Après avoir présenté les différents enjeux de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée, il a été proposé aux personnes présentes de déterminer les thématiques et actions prioritaires à mettre en place sur le territoire. De cet exercice, un planning de commissions sera établi à compter de 2023 pour travailler à leurs déclinaisons et mises en place.

Les membres du Conseil d'administration absent lors de la séance plénière demandent s'il leur est possible de s'inscrire sur les différentes commissions établies afin de participer aux groupes de travail.

Manuel DECONINCK, responsable du service Action Sociale de la CCTHB, leur répond par l'affirmative, en indiquant que de par leurs positions de membre du Conseil d'Administration du CIAS, toutes et tous recevront également les invitations aux commissions. Celles-ci seront également ouvertes à toute personne désireuse de s'investir dans les groupes de travail.

4/ REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES DES BENEVOLES – ATELIER DES SAVOIRS

Vu le Décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

Vu l'Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Considérant le budget 2022 du CIAS

Considérant que les bénévoles de l'atelier des savoirs sont originaires de différentes communes parfois éloignées des lieux de formation et qu'ils se déplacent aux plus près des apprenants rencontrant des problèmes de mobilité ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de :

- prendre en charge les frais kilométriques au titre de l'année 2022 des formateurs bénévoles, agissant dans le cadre des « Ateliers des savoirs » des Terres du Haut Berry conformément aux conditions de remboursement des indemnités kilométriques en vigueur.
- Imputer les dépenses au budget du CIAS

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DE EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

En raison des départs de la structure et pour les besoins des services, suite à l'avis favorable du comité technique en date du 27 septembre 2022, il serait nécessaire de supprimer :

- 1 poste de rédacteur non titulaire (Coordonnateur aide alimentaire) à temps complet
- 1 poste d'agent administratif titulaire à temps complet

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de supprimer :

- 1 poste de rédacteur non titulaire (Coordonnateur aide alimentaire) à temps complet
- 1 poste d'agent administratif titulaire à temps complet

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

6/ BUDGET : MISSION LOCALE BOURGES

- Convention et versement d'une subvention 2022 au titre de l'insertion des jeunes

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la demande de subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par le Directeur de la Mission Locale de Bourges et réceptionnée le 19 septembre 2022 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux. Qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2021 elle a été en contact avec 196 jeunes issus de ces communes dont 92 nouveaux (163 jeunes, dont 49 nouveaux, depuis le 1^{er} janvier 2022).

Considérant que la Mission Locale de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire pour faciliter l'accompagnement des jeunes ; (2 sur les Aix d'Angillon et 2 sur St Martin d'Auxigny) ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1.20 € par habitant, soit un montant total de 27 280,80 € pour 22 734 habitants ;

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution d'une subvention de 27 280,80 € à la Mission Locale de Bourges, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire et la signature de la convention 2022.

Les membres du Conseil d'Administration questionnent Christelle PETIT, vice-présidente, et Manuel DECONINCK, sur la nature des actions menées par la Mission Locale sur le territoire.

Après avoir donné quelques exemples de ces actions (ateliers, permanences, ...), Manuel DECONINCK propose aux membres du Conseil d'Administration de demander à la Mission Locale un rapport territorial d'activités pour l'année 2022. Celui-ci pourra être présenté lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

7/ MISE A DISPOSITION APPRENTIE MDAS SUR EPISOL

La MDAS18 propose de mettre à disposition une apprentie CESF lors des distributions EPISOL. Un projet de convention a été transmis.

Le besoin est établi à 7 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d' :

- Approuver les modalités de ladite convention de mise à disposition d'une apprentie sur EPISOL avec le Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2023
- Autoriser le Président à signer ladite convention et les documents y afférents
- Imputer les dépenses au budget du CIAS

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Manuel DECONINCK indique la reprise des ateliers participatifs de l'Aide Alimentaire. Les ateliers de Septembre (fabrication de savons) et Octobre (visite des Grands Feux de la Borne) ont été appréciés par les participants. Une prochaine réunion des bénévoles déterminera la thématique des futurs ateliers. Pour rappel, ces ateliers ont vocation à créer du lien social auprès des bénéficiaires de l'Aide Alimentaire, de les sortir du contexte de simple distribution d'une aide, et de le faire découvrir des activités simples présentes sur le territoire à travers les associations notamment.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK effectuent également un point sur les Premières Journées Portes Ouvertes des France Service, qui ont eu lieu du 3 au 14 octobre 2022. Une quinzaine d'ateliers étaient proposés sur les 3 sites France Service, sous différentes formes (ateliers, permanences, conférences), avec pour certains la présence d'un permanencier partenaire (Pole Emploi, CAF, CARSAT, ...). Une campagne de communication a été faite au niveau de la presse (Berry Républicain), mais également sur les sites internet et réseaux sociaux de la CCTHB et de ses communes.

La programmation était ambitieuse, et n'a malheureusement pas rencontré le public espéré. Néanmoins le constat est le même sur l'ensemble du département, et des usagers sont malgré tout venus découvrir les accompagnements proposés en France Service. Une réunion départementale sera programmée par la Préfecture pour envisager les pratiques à adopter en vue des prochaines Portes Ouvertes en octobre 2023.

Manuel DECONINCK rappelle également la Collecte nationale des Banques Alimentaires les 25 et 26 novembre 2022. Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration l'importance de cette collecte, et les membres du Conseil sont sollicités afin de se positionner sur un créneau de collecte, et de mobiliser les membres de leurs associations respectives.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est clôturée à 20h10.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

